



ROLE D'UNE ALEC DANS LA DEFINITION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PCET

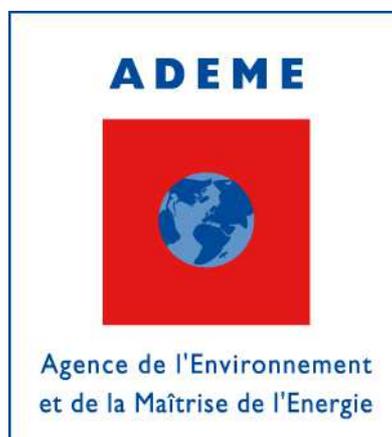
Ce document a été établi par Suzanne BRAKEL et Fabien MOUDILENO en octobre 2012 sur la base d'un inventaire des missions des ALEC.

Suzanne BRAKEL : 04 77 42 62 12 - suzanne.brakel@alec42.org

Fabien MOUDILENO : 04 37 48 22 42 - fabien.moudileno@ale-lyon.org



Ce document a pu être élaboré grâce au soutien de l'ADEME



Sommaire

1	DES CONTEXTES D'INTERVENTIONS TRES VARIES...	3
1.1	La diversité des territoires accompagnés dans leur démarche climat-énergie	3
1.2	La situation de la collectivité territoriale.....	3
1.3	La diversité du jeu d'acteur et des missions confiées aux ALEC :.....	4
2	DES INTERVENTIONS A TOUS LES STADES D'AVANCEMENT DU PCET... ..	5
2.1	Phase de préfiguration	5
2.2	Phase de Diagnostic & Mobilisation.....	6
2.3	Phase de construction du plan d'actions	7
2.4	Phase de Mise en œuvre	8
3	LES ALEC AU CARREFOUR DES DEMARCHES PARTENARIALES... ..	9
3.1	Les ALEC sont des lieux propices au débat et aux échanges d'information.....	9
3.1.1	Une « neutralité utile »	9
3.1.2	Des carrefours de diffusion et d'échange de l'information	10
3.2	Les ALEC sont expérimentées en matière d'actions partenariales autour de l'énergie	10
3.2.1	Des pratiques généralisées de montage d'actions partenariales	10
3.2.2	Des missions d'animation du PCET partenarial.....	11
3.2.3	Expérience partenariale et dimension européenne.....	11
4	LES ALEC, FORCES DE PROPOSITIONS ET D'INNOVATION	11

1 DES CONTEXTES D'INTERVENTIONS TRES VARIES...

En matière de PCET, les ALEC interviennent dans des contextes très variés, déterminant fortement le type d'interventions demandé par la collectivité à l'ALEC. C'est pourquoi avant de procéder à l'inventaire des missions, il est important de rappeler les trois éléments contextuels déterminants : l'échelon territorial accompagné dans sa démarche climat-énergie, le contexte institutionnel autour du PCET et le jeu d'acteur.

1.1 La diversité des territoires accompagnés dans leur démarche climat-énergie

Les territoires actuellement accompagnés par les agences du réseau FLAME sont les suivants :

- Départements
- Communautés urbaines
- Communautés d'agglomération
- Communautés de communes
- Pays – Parc Naturels Régionaux -territoires de projet
- Communes

1.2 La situation de la collectivité territoriale

Les contextes locaux peuvent être très contrastés et nous identifions 3 facteurs qui nous semblent jouer fortement sur les conditions d'élaboration du PCET et sur la nature d'accompagnement demandé par la collectivité.

Le PCET est le volet énergie-climat d'un
Agenda 21

Le PCET est le seul outil dont dispose la
collectivité



Le PCET est obligé par la loi Grenelle
(territoire de plus de 50 000 habitants)

Le PCET est une démarche volontaire



Le territoire d'échelon supérieur est
moteur et exemplaire en matière de PCET.

Ex : PCET de communes de l'agglomération lyonnaise
appuyés par le PCET du Grand Lyon.

La collectivité n'est pas incitée par la
présence d'un PCET du territoire
d'échelon supérieur



1.3 La diversité du jeu d'acteur et des missions confiées aux ALEC :

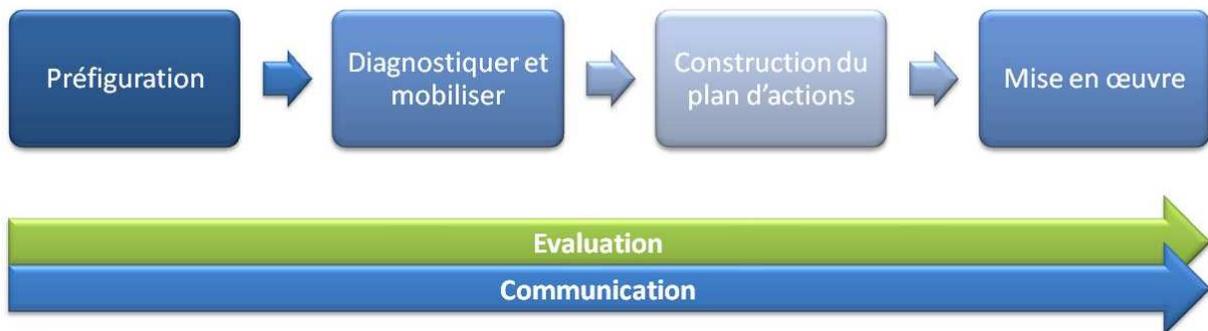
La diversité du jeu d'acteur conditionne fortement les missions qui seront confiées aux ALEC.

- Conséquence directe de leur statut d'origine et de leur membres fondateurs, les ALEC ont des périmètres d'interventions très variés : communauté urbaine, communauté d'agglomération, territoire de type Pays, département...
- Les missions confiées aux ALEC reflètent à la fois les priorités politiques des financeurs et un partage de rôles avec les acteurs préexistants. Deux des missions historiques des ALEC sont la mission d'Espace Info Energie et celle de Conseil en Energie Partagé (CEP); le CEP (Conseil en Energie Partagé) constitue un atout important quant à l'accompagnement des collectivités pour la réalisation de bilans énergétiques sur le patrimoine, et l'EIE facilite l'implication et la mobilisation citoyenne dans un PCET. Deux missions émergentes sont l'accompagnement PCET et l'accompagnement des bailleurs.
A titre d'exemple, dans la Loire, deux acteurs de l'énergie étaient déjà présents sur le département : le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire) disposant en son sein de la mission de CEP, et HELIOSE disposant de la mission d'EIE. Ainsi, l'ALEC 42 a été créée pour intervenir prioritairement sur des missions d'accompagnement des bailleurs sociaux et acteurs économiques (en lien avec les CCIT du département).
- Un élément important du contexte local est le rôle joué par le ou les syndicats d'énergie. Certains syndicats d'énergie assurent des missions de CEP et interviennent de façon importante sur des actions de maîtrise des consommations d'énergie... L'histoire locale peut ainsi influencer fortement sur les missions d'intervention et les rôles des ALEC en matière de PCET, dépendant notamment de l'implication des syndicats présents sur le territoire concernant les questions de maîtrise des consommations énergétiques et développement des énergies renouvelables.

Ainsi, la diversité des contextes auxquels sont confrontées les ALEC expliquent et justifient la diversité des missions qui leur sont confiées !

2 DES INTERVENTIONS A TOUS LES STADES D'AVANCEMENT DU PCET...

Cette deuxième partie présente comment les ALEC interviennent aux différents stades de la démarche d'un PCET. L'inventaire de ces missions repose ici sur le phasage des démarches habituellement utilisé par l'ADEME :



Un tableau récapitulatif de l'implication des ALEC pour chacune de ces phases est présent en ANNEXE 1.

2.1 Phase de préfiguration

L'action phare des ALEC concerne *l'apport de méthodologie, d'exemples extérieurs et de bonnes pratiques*. Cette mission est réalisée en amont de la démarche et de la décision.

Pour les collectivités au stade de démarrage ou de préfiguration, les ALEC sont souvent le principal ou le seul « apporteur » d'information et de contacts en provenance de l'extérieur du territoire et notamment de retour d'expérience nationaux et européens. Aux stades plus avancés, les collectivités sont en mesure d'accéder directement à l'information diffusée par les événements tels que les colloques PCET-ADEME, les Assises Nationales de l'Énergie, les rencontres Energy Cities, ...

En sus de l'information apportée, plus d'un tiers des ALEC aident également les collectivités à disposer d'un *Etat des lieux des informations disponibles (tableaux, études...)* et des politiques existantes. A titre d'exemple, l'ADUHME accompagne le Conseil Général du Puy de Dôme au travers une mission d'aide à la décision dans le choix de partir dans une démarche PCET.

L'ALEC MVE est pour sa part intervenue auprès du Comité de Développement de l'Agglomération Est Ensemble, comité saisi par l'intercommunalité pour émettre un avis sur la mise en place d'un Plan Climat.

2.2 Phase de Diagnostic & Mobilisation

Grâce à leur bonne connaissance des questions d'énergie sur le patrimoine communal et à leurs contacts avec les acteurs territoriaux en charge de la construction ou de la gestion des bâtiments, une très forte majorité des ALEC ont un rôle de premier plan dans les *bilans d'émission de GES sur le patrimoine*.

Il s'agit la plupart du temps d'une assistance notamment pour la phase d'élaboration du cahier des charges, la mission étant confiée ensuite à un bureau d'étude. Au cours de ces dernières années, 8 ALEC sur 22 sont intervenues dans cette configuration. Dans quelques agences, les bilans GES sont réalisés directement par l'ALEC : l'agence de Montpellier réalise le Bilan Carbone de chaque collectivité concernée, l'ALE de St Brieuc réalise des BC Patrimoine dans le cadre du Conseil en Energie Partagé (CEP), l'ALME réalise des BC depuis 2009.

Les ALEC interviennent également, mais avec une fréquence moindre, pour aider la collectivité à réaliser son *Bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire*. A titre d'exemple, l'ALEAB33 a réalisé en 2009 le bilan énergétique du territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux, et accompagne également la réalisation du bilan des émissions de GES du territoire.

Dans un domaine très proche, le deux tiers des ALEC ont une expérience en matière de Diagnostic énergie territoire. Dans le cadre des bilans de GES sur le territoire ou de Diagnostic énergétique territorial, la plupart des ALEC ont établi des relations de partenariat pérennes avec l'Association Surveillance de la Qualité de l'Air (ASQA) de leur secteur. Des collaborations à des études de potentiel URE / EnR ou à la construction de scénarios sont notamment à mettre en avant, ainsi que des collaborations quant à la réalisation de cadastres « GES et Energie », croisant les compétences des uns et des autres. C'est notamment le cas de l'ALE de l'agglomération Lyonnaise pour la démarche de PCET du Grand Lyon de 2006 à 2009.

A ce stade des démarches, la plupart des collectivités n'ont pas encore une vision claire de ce qui est de leur ressort ou de celui d'autres acteurs. Un travail très utile fourni par les ALEC consiste à leur faire gagner du temps dans la *définition des priorités d'action et l'identification des acteurs*.

Comme pour la phase préalable, les ALEC sont sollicitées pour des *apports de méthodologie*.

Cette mission peut être illustrée notamment par l'expérience de l'ALEC 42 dans le cadre d'un projet européen (SEC – Sustainable Energy Citizenship). Ce projet s'est traduit localement par l'élaboration et la mise en place d'une démarche PCET, l'ALEC 42 étant l'acteur central de l'accompagnement de la collectivité : le bilan « GES et Energie » a été réalisé par des étudiants en Master, encadrés par l'ALEC, et la mobilisation / concertation avec les acteurs du territoire était animée par l'ALEC, se servant notamment des éléments issus du bilan du territoire. Dans le cadre de ce projet européen, l'ALEC a également réalisé une étude des opportunités, menaces, forces et faiblesses du territoire, ainsi qu'un diagnostic de potentiel énergétique.

2.3 Phase de construction du plan d'actions

Comme pour la phase préalable, les ALEC sont sollicitées pour des *apports de méthodologie*.

Les plupart des ALEC interviennent en matière de concertation avec les acteurs du territoire pour la définition du plan d'actions. Elles peuvent intervenir à différentes échelles de concertation :

- Co-animation avec les services de la collectivité : l'ALE de Montpellier a notamment co-animé des ateliers de concertation PCET avec l'Agglo pour un public professionnel. La mobilisation de l'ALEC a permis à la fois un positionnement vis à vis des l'agglo (vraie plus value dans ces ateliers) et du public professionnel.
- Animation de la concertation : un rôle d'animateur peut alors être confié aux ALEC.

Leurs missions varient souvent en fonction des acteurs à mobiliser.

La majorité des ALEC *sont appelées à aider les collectivités dans la Mobilisation/Concertation avec des acteurs du territoire : Citoyens / particuliers*. Leurs atouts sur ce terrain sont multiples : compétences et expériences en matière d'animation, réseau au sein du milieu associatif et citoyen, outil de communication en direction du grand public, notoriété et capital de confiance hérités de la mission d'Espace Info Energie ...

Par contre, les ALEC interviennent peu sur le *Mobilisation/Concertation avec les entreprises hors bâtiment* probablement parce que ce travail suppose la présence d'un chargé de mission ayant une culture économique, situation peu fréquente dans les ALEC et parce que les représentants du monde économique sont peu présents dans le CA des ALEC. Seules l'ALEC 42 et l'ALECOB déclarent intervenir fortement sur cette thématique. L'ALEC 42 et les CCIT du département ont lancé l'opération EDEL (Energie Durable pour les Entreprises de la Loire), un dispositif pour travailler sur l'efficacité énergétique dans les entreprises ligériennes.

De nombreuses ALEC aident également les collectivités pour ce qui concerne la *Mobilisation et la Concertation avec les autres collectivités*.

Dans plusieurs agglomérations dotées d'un PCET, l'ALEC accompagne les communes pour les aider à décliner à l'échelon municipal les objectifs définis à l'échelle intercommunale.

- L'ALE de l'agglomération lyonnaise anime depuis 2010 à la demande de la communauté urbaine un groupe de 30 communes souhaitant développer une politique climat-énergie répondant au PCET du Grand Lyon.
- GPSO Energie pour l'agglomération Grand Paris Seine Ouest : l'ALE a co-construit avec la communauté d'agglomération une boîte à outils PCET qui est présentée à chaque ville, avec des outils méthodologiques, bibliographiques et quantitatifs. Par ailleurs, l'ALE participe au « Club DD des Villes », club d'échanges organisé par l'agglomération pour accompagner les villes sur leurs Agendas 21 et PCET.
- Dans le cadre de la charte d'engagement initiée par St Etienne-Métropole et signée par 36 communes sur 43, l'ALEC 42 accompagne depuis 2011 neuf communes dans la définition de leur stratégie énergie-climat.

- ALEC du Pays de Rennes : l'ALEC accompagne les communes de Rennes Métropole engagées dans la Convention des Maires, en réalisant un suivi de la mise en œuvre des plans d'action des communes de Rennes Métropole, une mise à jour des tableaux de bord communaux et une analyse synthétique des actions conduites.

Des ALEC ont également un rôle de pédagogie en faisant connaître et en expliquant le Schéma Régional Climat Air Energie aux collectivités.

Les ALEC interviennent peu sur le *Chiffrage financier des actions*.

2.4 Phase de Mise en œuvre

La grande majorité des PCET n'étant pas encore en phase de mise en œuvre de leur programme d'action au printemps 2012, peu d'ALEC interviennent déjà alors à l'heure actuelle au cours de cette phase ! Seules 11 ALEC bénéficient d'un retour d'expérience en la matière, une grande majorité des démarches étant encore au stade de construction de leur plan d'action.

Toutefois, sur la plupart des territoires, les ALEC ont commencé à conduire des actions concrètes en faveur de l'énergie et du climat bien avant qu'un PCET ne soit discuté et mis en place : il s'agit d'actions « sans regret », qui contribuent souvent de façon directe ou non à la mise en œuvre du PCET.

Ceci est particulièrement vrai pour ce qui concerne l'accompagnement des bailleurs sociaux et l'accompagnement des habitants.

Depuis 2005, le patrimoine des collectivités et le logement social sont pionniers pour ce qui concerne la performance énergétique du bâtiment. La plupart des ALEC ont depuis cette époque une activité régulière de conseil et de diffusion des techniques les plus vertueuses et de promotion des bâtiments exemplaires. Cette activité leur a permis de tisser des liens très étroits avec les organismes de logements sociaux, ce qui leur permet de conseiller et d'aider les collectivités pour la *Réalisation d'action du PCET auprès des bailleurs sociaux*.

Action avec les habitants et citoyens :

Toutes les ALEC qui ont une activité d'Espace Info Energie sont rôdées aux actions de conseil et de sensibilisation touchant le grand public à l'échelle de centaines ou de milliers de personnes. Cette compétence est très utile pour appuyer les collectivités dans les actions du Plan Climat directement dédiées aux citoyens.

Concernant le volet « **adaptation au changement climatique** » des démarches Plan Climat, les collectivités sont souvent peu nombreuses à travailler d'ores et déjà sur ce 2nd volet. Au niveau des ALEC, les missions sont encore rares sur cette thématique. Les ALEC témoignent d'une forte expérience sur les questions d'atténuation, mais en dehors de l'ALEC 42, l'ALEC Grenoble et de l'ALE

de Lyon, aucune agence ne déclare accompagner les collectivités sur le volet « Adaptation » des Plans Climat, par manque de connaissance, voire de compétence en matière notamment de biodiversité...

De part leurs compétences dans le domaine de l'énergie, les ALEC interviennent prioritairement sur les aspects « adaptation au changement climatique » en lien avec la performance de l'enveloppe et le confort d'été des bâtiments et l'urbanisme (îlots de chaleur urbains).

3 LES ALEC AU CARREFOUR DES DEMARCHES PARTENARIALES...

Les collectivités locales n'ayant prise directe que sur une part réduite des émissions de GES, la réussite d'un plan climat-énergie par rapport au défi du facteur 4 passe par la mobilisation des acteurs du territoire. Les ALEC appuient les collectivités dans cette phase du PCET partenarial, qu'il s'agisse de mobiliser les acteurs lors de la construction du plan d'actions, ou de la mise en œuvre du programme d'actions – 12 ALEC sur 22 participent et jouent un rôle important dans l'animation d'un réseau de partenaires locaux.

Par ailleurs, une autre dimension « partenariale » caractérise les ALEC : elles peuvent intervenir en partenariat avec d'autres structures pour mener à bien certaines missions : réalisation d'un bilan cadastral « Energie et GES »,...

3.1 Les ALEC sont des lieux propices au débat et aux échanges d'information

3.1.1 Une « neutralité utile »

- L'ALE n'est ni une collectivité locale, ni une entreprise à visée commerciale. Cette « neutralité » par rapport aux enjeux politiques et aux enjeux économiques est souvent de nature à favoriser le dialogue entre les acteurs du territoire. Elle confère aux ALEC une certaine indépendance et liberté d'action, lui permettant notamment de pouvoir mobiliser des acteurs sans avoir à être exemplaire, sans être « la collectivité », tout en étant à l'interface d'un grand nombre d'acteurs.

Cette « indépendance » peut être illustrée par l'expérience de l'ALEC de Grenoble : dans le cadre du PCET de la Métro Grenobloise, un forum annuel est organisé à destination des partenaires du Plan Climat. Cette manifestation est plébiscitée par les partenaires, car elle permet de mettre en avant les actions conduites, facilite les échanges... Les rôles confiés à l'ALEC sont gages de réussite de ce forum :

- Faire remonter à la collectivité les besoins de terrain ;
- Rôle d'animateur et de rapporteur ;
- Présentation de l'évaluation réalisée par l'observatoire.

- Les ALEC siègent au sein d'instances très variées. Par exemple, l'ALE de l'agglomération lyonnaise siège au CA du CAUE 69, de l'association Hespul, de Rhône Alpes Energie Environnement.

3.1.2 Des carrefours de diffusion et d'échange de l'information

- Les ALEC ont une activité importante de diffusion de l'information et de médiatisation des réalisations exemplaires : elles contribuent ainsi à la mobilisation partenariale et à la promotion des actions exemplaires. L'ALEC de Grenoble illustre pleinement cette mission au travers de l'organisation du forum des partenaires.
- Les ALEC suscitent les occasions de débat et animent des rencontres : ateliers techniques, conférences-débat...

3.2 Les ALEC sont expérimentées en matière d'actions partenariales autour de l'énergie

3.2.1 Des pratiques généralisées de montage d'actions partenariales

Dans la totalité des ALEC, des partenariats sont mis en place à différentes échelles, et avec différentes structures :

- AASQA (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air) : pour la réalisation de bilan GES et énergie, ainsi que pour la mise en place d'observatoires Plan Climat (ALEAB33), réalisation de l'inventaire cadastral des émissions de GES (Aduhme avec ATMO Auvergne, ALEC 42 avec Air Rhône-Alpes), conduite commune d'un observatoire du plan climat (ALEC Grenoble avec Air Rhône-Alpes (Ascoparg))
- CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) : permanences conjointes à destination du grand public, traitant ainsi simultanément l'aspect architectural et l'aspect thermique (ALE SQY, ALE de Lyon et ALEC Grenoble), travail sur la rénovation énergétique des quartiers anciens ou historiques (ALEC Grenoble, ALE SQY), modélisations d'habitats-types (ALE de Montpellier et GEFOSAT), organisation conjointe de voyages d'études climat (ALEC Grenoble), collaborations sur des modules de formations...
- Agences d'Urbanisme : travail partenarial pour une prise en compte des questions d'énergie dans les documents d'urbanisme... (Aduhme pour la mise en place des ADDOU, collaboration à un PIG (Alec 37 avec l'agence de l'agglomération de Tours), étude de planification énergétique facteur 4 (ALEAB33), prise en compte de la problématique énergie dans l'urbanisme. (ALEC 42)...
- Syndicats d'énergie : actions conjointes pour la réalisation de bilans énergétiques, conventions (ALEC 37 avec le syndicat d'énergie SIEIL), prestations particulières proposées aux adhérentes d'un syndicat (ALEC 42 et le SIEL)
- Consulaires : programme d'accompagnement d'entreprises en vue de réduire leurs facteurs énergétiques (EDEL : Energie Durable pour les Entreprises de la Loire, ALEC 42),

- ATEE : organisation d'une réunion sur les CEE (ALE de Montpellier)
- Représentants des entreprises du bâtiment : FFB, Capeb...

3.2.2 Des missions d'animation du PCET partenarial

Dans le cadre de l'approche « territoriale » des Plans Climat, les ALEC sont souvent mobilisées pour appuyer l'animation du volet partenarial, notamment du fait de leurs connaissances des jeux d'acteurs, et de leur « neutralité ».

La forme la plus aboutie est la mission assurée par l'ALEC de Grenoble, qui assure le suivi des signataires du plan climat partenarial de la Métropole et les assiste dans la définition et/ou la mise en œuvre de leurs plans d'action.

Concernant la mobilisation et l'accompagnement des habitants, **les collectivités ne disposent généralement pas des moyens humains leur permettant de toucher une proportion significative de la population**. Elles utilisent comme relais de nombreuses associations, plus ou moins spécialisées, pour des actions en lien avec l'éco-consommation, les déplacements, l'usage sobre du logement, les déchets.

3.2.3 Expérience partenariale et dimension européenne

18 ALEC ont été créées dans le cadre de projets européens de créations d'agences ; l'expérience de la conduite ou de la participation à des projets européens permet aux ALEC de bénéficier d'une ouverture européenne quant aux exemples d'actions à conduire. Cette culture permet aussi la mobilisation de financements européens au travers différents projets et programmes (programmes divers, permettant à la fois de développer des dispositifs de formation à destination des élus et agents, la mise en place d'une démarche PCET, la réalisation de bilans énergétiques/GES...).

A titre d'exemple, le projet européen Eco n'Home, qui s'est déroulé sur 3 ans (2006-2008) a mobilisé 9 ALEC françaises et avait pour objectif d'accompagner des familles candidates, à travers plusieurs pays européens, dans une démarche volontaire de réduction de leurs consommations d'énergie et de leurs émissions de CO₂, dans les domaines de l'habitat et des transports.

Ce projet a notamment permis la mise en place d'actions Plan climat, comme l'illustre la déclinaison locale de l'ALE du Grand Lyon, qui a proposé un accompagnement spécifique des particuliers « Plan Climat Familial ».

4 LES ALEC, FORCES DE PROPOSITIONS ET D'INNOVATION

Centres de ressources sur les questions d'énergie et de climat, les ALEC regroupent des experts de différents domaines (filères techniques, méthodologie et organisation, financements...) sur lesquels **les partenaires ou les services de la collectivité peuvent s'appuyer pour construire et mettre en**



œuvre leurs actions plan climat. Elles sont un soutien local pour les techniciens, chargés de missions et élus, un appui technique, méthodologique, dynamisant et motivant.

Les ALEC sont également **ouvertes sur le territoire de compétences de la collectivité.** C'est un atout majeur pour animer un réseau de partenaires d'un plan climat. En cela les services d'une ALEC sont bien complémentaires de ceux de la collectivité, qui elle, garantit le portage politique du plan climat, indispensable pour mobiliser ses services et les acteurs de son territoire. Cette ouverture permet à une ALEC d'expérimenter des partenariats, inhabituels pour la collectivité : opérations conjointes avec les fédérations du bâtiment.

Plus innovant encore, l'ALEC 42 partage un salarié avec les CCIT pour accompagner les entreprises du territoire sur les questions énergétiques.

L'ALEC est également un moyen de faire vivre et d'accompagner ce réseau de partenaires. Elle peut par exemple mutualiser des moyens. Cette connexion avec les acteurs de terrain concernant les questions d'énergie dans les bâtiments permet de cerner et de suivre les besoins des acteurs et de proposer des réponses : des outils, du matériel, des formations....

Les ALEC sont impliquées dans des réseaux régionaux, nationaux et européens ; **cette ouverture en dehors du territoire de compétences de la collectivité** garantit à la fois une valorisation du plan climat, une communication autour des actions mises en œuvre et un renouvellement des idées, des méthodes, grâce à une veille active...Par exemple, les ALEC sont souvent organisatrices de voyages d'études : elles vont emmener la collectivité à la rencontre de territoires pionniers. Une collectivité qui démarre son plan climat est ainsi encouragée, celle qui est déjà engagée évite de s'essouffler dans la durée.

L'accompagnement réalisé par les ALEC s'inscrit dans la durée, au service du projet politique de long terme exprimé par les territoires. Cela contribue à une meilleure capitalisation des expériences et à la stabilité des méthodes (pour le suivi notamment). C'est un atout majeur pour épauler une collectivité dans sa démarche plan climat, stratégie de moyen ou long terme. Les missions d'AMO, quant à elles, peuvent s'inscrire en complémentarité, sur des besoins spécifiques comme par exemple des études socio-économiques.